

**SIVOM DU LOUHANNAIS****COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 30 janvier 2014.**

L'an deux mille quatorze, et le trente du mois de janvier à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de Mme Chantal Geoffray.

**Présents** : Mmes BADAUT Annick, COULON Marie-Rose, ESTIGNARD Isabelle, FERRIER Solange, GAUTHIER Josiane, GEOFFRAY Chantal, LACROIX MFOUARA Béatrice, MOREIRA Anne, MULLER Marie-Françoise, PELLETIER Josette, RUNGE Christine, VAIRET Denise, VIEUX Andrée, MM ANGONIN Bernard, BARBIER Claude, BEY Pascal, BLANCHARD Jacky, BOUVARD Daniel, CABAUD Philippe, CHEVEAUX Gilles, CORDIER Gérard, DEMONT François, DONGUY Roger, DUPORT Michel, EYRARD Gabriel, FAUSSURIER Jean-Paul, FAVRE Michel, GACON Bernard, GOURAUD Marcel, GUDEFIN Jean Guy, GUIBARD François, GUIGUE Michel, GUILLEMAUT François, GUILLET Daniel, LAMY AU ROUSSEAU Charles, LELOUP Gérard, LEROY Didier, LONJARET Jean -François, MALIN Jacky, MAUBLANC Jean-Charles, MENAGER Alain, METHY Jean, MOINE Michel, MOIROD Bernard, NICOLAS Michel, PALOMARES Roger, PERNOT Philippe, PRUDENT Gilbert, PUTIN Daniel, REGNAUX Noël, RIDET Michel, SAUSSARD Guy, THEVENET André, THIBERT Bruno, VADOT Anthony, WAREMBOURG André.

**Excusés (représentés par)** : Mmes BRIZET Dominique (PERNOT Philippe), MARTIN Francine (GEOFFRAY Chantal), MM BESSARD Jean (BADAUT Annick), BLANC Éric (PRUDENT Gilbert), BUGUET Michel (GACON Bernard), DURAND Pascal (BLANCHARD Jacky), GOMEZ Hervé (LACROIX MFOUARA Béatrice), MARQUIS Jean-Claude (FERRIER Solange), PONCET Jean Claude (PELLETIER Josette), PRUDENT Julien (METHY Jean).

**Excusés non représentés** : Mmes GEOFFROY Annie, PERDRISSET Nicole, PETIT Eléonore, VOISIN Anne Marie, MM BOUDIER Bernard, CHATOT Rémy, CLEARDE Pierre, DESBORDES Jean-Louis, EDME Jean, LABOURIAUX Daniel.

**Absents** : Mme GAUDILLAT Mireille, MM BESSEYRE Sébastien, BOUDIER Thierry, CHAILLET Alain, CRETIN Alain, CULAS Joël, FAIVRE Patrick, FERRIER Michel, GAND Roger, GELOT Jacques, LONJARET Yves, MAZOYER Yannick, MOUREAU Jérôme, RIDET Christophe, ROLLIN Daniel, VOISIN Cédric.

Présents : 56, excusés ayant donné pouvoir : 13, excusés : 11, absents : 16.

Délégués en exercice : 96

Assistait à la réunion :

- M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Début de séance à 18 H 40.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013
- 2) Mise à jour du tableau des effectifs
- 3) Convention Eco TLC
- 4) Demande de subvention pour le local Déchets Dangereux des Ménages de Romenay
- 5) Débat d'Orientations Budgétaires
- 6) Questions diverses

**- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013 :**

Mme la Présidente donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 12 décembre 2013. Le comité syndical approuve ce compte rendu à l'unanimité.

**- 2) Mise à jour du tableau des effectifs :**

Mme la Présidente expose que dans le cadre de l'adhésion des communes de Romenay et Ratenelle, le SIVOM avait créé trois postes correspondant au transfert obligatoire des personnels. Or, un seul agent a été transféré. Il convient donc de supprimer les postes créés et non pourvus.

Par ailleurs suite à avancement de grade par promotion interne, deux agents sont susceptibles d'être promus. Madame la Présidente propose de transformer un poste de technicien principal de 2ème classe en technicien principal de 1ère classe et un poste d'agent technique de 1ère classe en agent technique principal de 2ème classe.

Enfin, afin d'avoir un tableau des effectifs reflétant la réalité, Mme la Présidente propose de supprimer les postes vacants non pourvus et qui n'ont plus vocation à l'être, soit un poste d'adjoint technique de 1ère classe et un poste de technicien principal de 2ème classe.

Le tableau des affectifs au 1er février 2014 s'établira donc comme suit :

Effectif du SIVOM du Louhannais	Au 1/11/2013	Au 01/02/2014	Dont SPANC
Attaché	1	1	
Technicien principal de 1ère classe		1	
Technicien principal de 2ème classe	3	1	1
Agent de maîtrise	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	1
Adjoint administratif de 1ère classe	3	3	
Adjoint technique principal de 1ère classe	11	11	
Adjoint technique principal de 2ème classe	6	7	
Adjoint technique de 1ère classe	3	1	
Adjoint technique de 2ème classe	11	10	3
Poste ouverts	41	37	
Maître composteur cdd	1	1	
Personnes travaillant (poste - vacant)	37	37	

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Présidente à établir le tableau des effectifs au 1er février 2014 comme proposé ci-dessus.

### **- 3) Convention Eco TLC :**

Mme la Présidente expose que le SIVOM avait signé avec Eco TLC (organisme ayant pour objet de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages et de verser les soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales ou leurs groupement en application des articles L.541-10-3 et R.543-214 à R.543-224 du Code de l'environnement.) Cette convention arrive à expiration en 2014 et il convient de la renouveler. Mme la Présidente donne connaissance de la convention.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Présidente à renouveler la convention Eco TLC telle que jointe en annexe.

### **- 4 Demande de subvention pour le local Déchets Dangereux des Ménages de Romenay :**

Mme la Présidente expose qu'il est possible d'obtenir une subvention au titre du FDMD (Fond Départemental pour la Maitrise des Déchets) pour l'acquisition du bungalow à DDM (Déchets Dangereux des Ménages) à la déchèterie de Romenay.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Présidente à demander à l'ADEME et au Conseil Général de Saône et Loire une subvention au titre du FDMD pour l'acquisition d'un local DDM à la déchèterie de Romenay.

### **- 5 Demande d'adhésion de la déchèterie de Romenay à la charte régionale d'accueil des professionnels en déchèteries :**

Mme la Présidente expose que les six premières déchèteries du SIVOM sont adhérentes à la charte régionale d'accueil des professionnels en déchèteries. Mme la Présidente souhaite que la déchèterie de Romenay y adhère également.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Présidente à demander l'adhésion de la déchèterie de Romenay à la charte régionale d'accueil des professionnels en déchèteries.

### **- 6) Débat d'Orientations Budgétaires :**

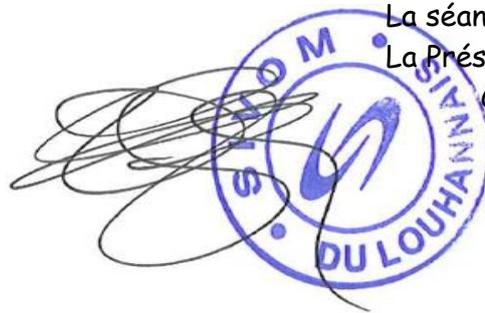
Après avoir fait un point sur les incidences financières de l'adhésion des communes de Romenay et Ratenelle, M. Vadot Vice Président, donne connaissance du CA prévisionnel de 2013 et des prévisions budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement pour 2014 pour les budgets SPANC et SIRED.

Le comité syndical débat sur ces orientations budgétaires

**- 7) Questions diverses :**

Mme la Présidente fait part de sa grande déception face aux incivilités de certains usagers. En effet les gains substantiels réalisés par les SIVOM dans le traitement du papier (environ 2% de la redevance totale) risquent d'être réduits à néant. En effet des objets qui n'ont rien à y faire, ont été déposés dans les bacs à papier. Comme par exemple une vieille paire de patins à glace, des sacs d'ordures ménagères et d'autres déchets plastiques ou métalliques.

Mme la Présidente invite les élus délégués au SIVOM à porter la parole du SIVOM pour l'amélioration du tri et le respect des consignes pour que les efforts du plus grand nombre ne soient pas réduits à néant par l'irrespect de quelques un.



La séance est levée à 19 H 40.

La Présidente du SIVOM.

Chantal Geoffray.